

L'article 52 du Règlement

M. le Président: Je devrais peut-être vous rappeler que si nous tenons ce débat, c'est que la question est d'une extrême urgence. Je sais que tous les députés souhaitent entendre tous ceux qui veulent participer à ce débat. Je suis certain que les députés sont disposés à se montrer courtois et à entendre le ministre qui donne la réplique au député de Skeena, qui a entamé le débat.

M. Siddon: Je pense que tous les députés prêteront attention pendant toute la soirée et je remercie les députés de l'opposition pour leur coopération.

Nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires pour protéger les eaux et les côtes canadiennes, dans l'éventualité où ce pétrole devrait se déplacer dans notre direction, ce qui ne s'est pas produit.

Nous avons retenu les services de nos respectés spécialistes du hareng pour aider les États-Unis à prendre des mesures visant à protéger le hareng qui fraie dans le détroit Prince William. Nous avons fourni des dispositifs techniques pour aider les États-Unis à déceler la présence de pétrole dans les eaux situées dans toute la région menacée. Nous avons donné l'autorisation nécessaire pour ramener les loutres mazoutées d'Alaska. Vendredi dernier, à la demande des spécialistes de la faune de l'État de l'Alaska, j'ai personnellement signé l'autorisation de transporter les loutres à l'aquarium de Vancouver pour qu'elles y soient traitées et qu'elles se rétablissent. Nous envoyons nos propres spécialistes en Alaska afin d'aider à sauver autant d'espèces et de mammifères marins que possible.

Nous avons pris ces mesures. . .

Une voix: Leur avez-vous donné des billets d'avion?

M. Siddon: Il est évident que les députés de l'opposition ne veulent pas savoir ce que fait le gouvernement. Ils ne cherchent qu'à exploiter pour de vils motifs politiques une situation que nous déplorons tous.

Je puis affirmer à la Chambre que le gouvernement se tient prêt à prêter toute l'assistance nécessaire et à assurer la protection de notre propre habitat côtier.

En réponse à certains points soulevés par le député de Skeena, nos scientifiques nous informent que nos stocks de hareng vivent très près des côtes et ne se déplacent pas en direction nord jusque dans les eaux américaines. Ils nous disent que les jeunes saumons qui se trouvent actuellement en eaux canadiennes ne sont menacés d'aucune façon. Ils reconnaissent que le frai de flétans, les goberges et autres espèces semblables de poissons de fond qui vivent le long de la plate-forme continentale du golfe de l'Alaska peuvent, à la maturité, nager jusque dans les eaux canadiennes. Si la marée noire devait rester dans le golfe de l'Alaska pour une période prolongée,

elle pourrait endommager les stocks de flétan éventuels du Canada.

Nos scientifiques nous ont assuré que les mammifères marins, les phoques, les loutres de mer et les otaries, qui vivent plus au sud dans les eaux côtières du Canada, ne seraient pas touchés par la nappe de pétrole. Nous nous préoccupons certainement des baleines qui ne respectent pas les frontières internationales. Ces mammifères, notamment les épaulards et les baleines grises, sont chers aux gens de la Colombie-Britannique. Les scientifiques ne savent pas très bien comment ces espèces se déplacent et comment elles seraient touchées par les nappes de pétrole en surface. Chose certaine, nous sommes vigilants. Nous n'avons jamais connu un désastre d'une telle ampleur. Nous avons beaucoup à apprendre. Je le reconnais devant la Chambre.

• (2040)

Si la nappe de pétrole qui s'achemine actuellement dans notre direction devait changer de cap et menacer nos rives, je puis assurer la Chambre, et les Canadiens, que nous agirions efficacement et rapidement en conformité d'un plan d'intervention bien conçu que le gouvernement a élaboré et que d'autres ministres décriront plus tard ce soir, afin de faire face à cette situation d'urgence.

Nous déplorons vivement que des déversements de pétrole se produisent à l'occasion dans les eaux maritimes du Canada, mais nous devons reconnaître que le pays est tributaire du pétrole. Je ne crois pas qu'il y ait un député de l'opposition qui retournera chez lui ce soir sans utiliser un peu de carburant. Dans ces situations d'urgence, le rôle de mon ministère s'inscrit dans le cadre de mes responsabilités: premièrement, protéger le poisson, les mammifères marins, les crustacés et les plantes aquatiques, et leur habitat; deuxièmement, garantir la salubrité des produits de la pêche et, troisièmement, fournir des renseignements scientifiques et des conseils liés au milieu marin. En cas de déversement, quel qu'il soit, le ministère des Pêches et des Océans prend des mesures clés qui sont nombreuses et variées, mais il est toujours sur les lieux dès que sa présence est nécessaire.

En vertu du Plan national d'urgence maritime coordonné par Transports Canada, nous fournissons au directeur des opérations désigné par la Garde côtière des prévisions et des renseignements climatiques sur l'état physique de l'océan, des conseils sur le déplacement et la trajectoire de la nappe de pétrole et des révisions de cette trajectoire, d'après les courants, les marées, les vagues et les vents. Nous lui indiquons aussi immédiatement où se trouvent les ressources halieutiques menacées ainsi que le moment et l'endroit où certaines activités de pêche doivent être surveillées.